RESTAURATION SCOLAIRE

© Julien Chauvet - Mairie de La Rochelle

À partir du
1er août 2012

Inscription ou réinscription

Mode d'emploi

Année scolaire 2012-2013

LA ROCHELLE
Mairie de La Rochelle

RESTAURATION SCOLAIRE

Où inscrire votre/vos enfant(s) ?

Un seul lieu : le service des Restaurants scolaires de la Ville de La Rochelle. Il est situé **à l'Hôtel de Ville au 3e étage.**
Il est ouvert **du lundi au vendredi** de 8h30 à 16h45 **en continu.**
Tél. 05 46 51 50 13 / 05 46 51 51 30 / 05 46 51 14 06
L'inscription est à renouveler tous les ans.

Quels sont les documents à fournir ?

- Bulletins de salaire des parents des 3 derniers mois ou dernière notification pôle emploi, indemnités journalières
- Notification des allocations familiales
- Pension alimentaire : jugement de séparation si cette dernière n'apparaît pas sur sur l'avis d'imposition
- Dernier avis d'imposition

Ne pas faire de photocopies.
Les originaux vous seront remis immédiatement.

A défaut de présentation de tous les documents, le tarif le plus élevé vous sera appliqué .

Comment sont calculés les tarifs ?

Les tarifs sont fonction de vos revenus. Votre quotient social sera calculé en mairie afin de déterminer votre tarif de repas (voir tableau dernière page).
Tout changement de situation en cours d'année, sera pris en compte.

LA ROCHELLE
Mairie de La Rochelle

RESTAURATION SCOLAIRE

Comment gérer mon compte-famille ?

Suite à cette inscription un compte-famille sera ouvert, à tout moment vous pourrez le consulter grâce à un mot de passe et à un code qui protége la confidentialité du contenu. http://restaurants.ecoles.larochelle.fr

Comment payer mes repas ?

- **Par voie électronique** : paiement sécurisé sur Internet par carte bancaire sur votre espace famille à l'adresse suivante: http://restaurants.ecoles.larochelle.fr
- **Par chèque bancaire ou postal** à l'ordre du « Régisseur des Restaurants scolaires » et à adresser à l'Hôtel de Ville - Service des restaurants scolaires
- **Par carte bancaire** au Service des Restaurants scolaires, Hôtel de Ville, du lundi au vendredi de 8h30à 16h45, ou dans les mairies annexes (Mireuil, Laleu, Villeneuves les Salines)
- **En espèces** au Service des Restaurants scolaires, Hôtel de Ville, du lundi au vendredi de 8h30à 16h45, ou dans les mairies annexes (Mireuil, Laleu, Villeneuve- les-Salines)

Aucune facture ne sera envoyée.

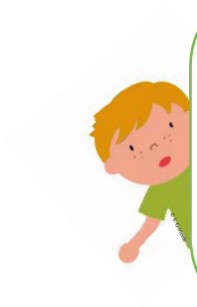

Mon enfant souffre d'une allergie ou d'une intolérance alimentaire, comment faire ?

Prenez contact avec le médecin scolaire (au Centre médico-scolaire, lundi et vendredi au 05 46 27 15 19 - mardi et jeudi au 05 46 42 47 01), afin qu'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) soit établi.
Ce document est indispensable pour que votre enfant soit accueilli au Restaurant scolaire.

RESTAURATION SCOLAIRE

Tarifs du 3 septembre 2012 au 1er septembre 2013

Prix du repas	Quotient familial	Participation ville de La Rochelle et CCAS		Participation des familles (repas et péri-repas)				Série
ENFANTS ROCHELAIS								
		%		%	Repas	Péri-repas	**Total**	
8,40	jusqu'à 285 €	100,0	8,40 €	0,0	0,00 €	0,07 €	**0,07 €**	Série W
8,40	de 286 € à 350 €	88,9	7,47 €	11,1	0,93 €	0,07 €	**1,00 €**	Série B
8,40	de 351 € à 400 €	83,8	7,04 €	16,2	1,36 €	0,14 €	**1,50 €**	Série C
8,40	de 401 € à 500 €	69,5	5,84 €	30,5	2,56 €	0,14 €	**2,70 €**	Série D
8,40	de 501 € à 600 €	64,2	5,39 €	35,8	3,01 €	0,14 €	**3,15 €**	Série E
8,40	de 601 € à 800 €	62,4	5,24 €	37,6	3,16 €	0,14 €	**3,30 €**	Série F
8,40	de 801 € à 1 100 €	60,0	5,04 €	40,0	3,36 €	0,14 €	**3,50 €**	Série G
8,40	de 1 101 € à 1500 €	56,4	4,74 €	43,6	3,66 €	0,14 €	**3,80 €**	Série H
8,40	supérieur à 1 501 €	44,5	3,74 €	55,5	4,66 €	0,14 €	**4,80 €**	Série I

Enfants présentant une intolérance alimentaire (PAI) avec fourniture d'un panier repas par la famille :

- ➡ *Tarifs déterminés en fonction de tranches de quotients familiaux pour les séries W, B et C*
- ➡ *Tarif unique à 2,05 € pour les quotients supérieurs à 400 € (série L) compris 0,14 € de péri-repas*

ENFANTS COMMUNES EXTERIEURES				
Tarif journalier	4,66 €	0,14 €	**4,80 €**	Série K

Enfants présentant une intolérance alimentaire (PAI) avec panier repas fourni par la famille: 2,90 € (série M) compris 0,14 € de péri-repas

Hôtel de Ville-service des restaurants scolaires
B.P 1541-17086 La Rochelle Cedex 2
Tél. 05 46 51 51 51 Fax : 05 46 51 51 99
www.larochelle.fr - restaurants.scolaires@ville-larochelle.fr

LA ROCHELLE
Mairie de La Rochelle